

origine, présente une section ovalaire de quinze millimètres sur sept, ses tuniques sont minces, transparentes, parcheminées.

A raison de l'exiguité du volume des ventricules, et de la dimension réduite de l'aorte, j'estime qu'il n'est pas permis d'attribuer ce cœur à un enfant âgé de plus de dix ans.

Fait à Paris, le 19 Juin 1895.

(Signé) D^r MARTELLIÈRE.

Les trois autres médecins donnèrent aussi des attestations d'authenticité. Voici, du reste, quelques-unes de leurs observations :

Le docteur Jouin déclare :

Ce Cœur est bien l'organe d'un enfant de neuf à onze ans. Je l'ai longuement palpé, mesuré, examiné. Avant de délivrer cette pièce et de me prononcer définitivement, j'ai tenu à visiter nos musées d'anatomie et d'anatomie pathologique, soucieux de constater les modifications apportées aux organes par le temps et le séjour prolongé dans l'alcool.

Voici l'opinion du D^r Siredey :

C'est le cœur d'un enfant de huit à douze ans, conclut M. le docteur Siredey, médecin des hôpitaux. Quelque prolongé qu'ait été le séjour du viscère dans l'alcool, les constatations sont encore possibles. Ce cœur, depuis longtemps desséché, est de très petit volume. Il est vraisemblable qu'il appartenait à un enfant de huit à onze ans. Le volume du cœur, les dimensions de l'aorte et sa faible épaisseur ne semblent pas compatibles avec un cœur d'adulte.

Le docteur Chevassus n'est pas moins affirmatif.

Les considérations du D^r Martellière, que nous rappelons ci-dessous, nous paraissent concluantes :

A raison, dit-il, de l'exiguité du volume des ventricules et de la dimension réduite de l'aorte, j'estime qu'il n'est pas permis d'attribuer ce Cœur à un enfant âgé de plus de dix ans.

Après de telles affirmations, il est impossible de douter encore que ce cœur ne soit pas celui d'un jeune enfant âgé d'environ une dizaine d'années.

Il est également utile de faire remarquer, comme nous le disions plus haut, qu'au moment de la Restauration (1828), après une longue et minutieuse enquête ; sur les désirs de Charles X et de la duchesse d'Angoulême, le Cœur fut déposé entre les mains de monseigneur de Quélen, archevêque de Paris ; or, en cela le Cœur Royal ne faisait que suivre la même filière que suivait le Cœur de son frère, le Dauphin, premier fils de Louis XVI, décédé le 4 juin 1789.

Dans la bibliothèque de l'Archevêché, le Cœur de Louis XVII y rencontra le Cœur de son frère aîné ; et si tous deux furent déposés en cette bibliothèque, et non en la chapelle de l'Archevêché, c'est qu'ils s'y trouvaient en plus grande sûreté et en plus grande discrétion, en attendant que la Décision Royale leur assigna, à chacun, avec les cérémonies, honneurs et prérogatives qui leur étaient dus, un lieu de repos distinct, suivant le rang plus ou moins élevé, que l'histoire leur avait attribué ; car si l'un des deux frères n'avait été qu'héritier, l'autre avait régné : aussi le Cœur du premier Dauphin fut-il déposé, avec les honneurs qui lui étaient dus, au Val-de-Grâce, d'où il avait été enlevé à la Révolution. Ce qui retarda la remise du Cœur de Louis XVII à la Famille Royale, ce furent les honneurs Royaux, qu'on voulut lui rendre pour le transporter, en grande pompe à la Basilique de Saint-Denis : au lieu du décret Royal, ce fut la Révolution de 1830 qui arriva.

Quant aux ossements exhumés, en Juin 1894, du cimetière Sainte-Marguerite, auxquels fait allusion, dans son rapport, le docteur Martellière, bien que ce sujet ne rentre pas, directement, dans cet exposé sommaire ; on peut dire, en deux mots, qu'il y avait, très certainement, un mélange de deux squelettes, puisqu'il s'y trouvait deux calcaneum du même côté ; or le calcaneum, os du talon, a une conformation droite et gauche. Il y avait des vertèbres d'enfant, mêlées à des vertèbres d'adulte ; les os des côtes, sectionnés pour l'autopsie, étaient toutes des côtes d'enfant possédant une cage thoracique très étroite même pour l'âge de 10 ans ; et dans le cercueil gisaient des touffes de cheveux blonds ressemblant aux cheveux qu'on possède du jeune Prince vers l'âge de 8 ans, et qu'il serait facile de comparer avec les cheveux blonds, dérobés aussi à l'autopsie par le docteur Pelletan, et que celui-ci, par l'intermédiaire, du sieur Damont, un des commissaires qui constatèrent l'identité du corps de Louis XVII, en la Tour du Temple, le 8 Juin 1795, fit agréer par Madame la Duchesse d'Angoulême, qui, dans son dernier exil, les conservait dans la Chapelle de Froshdorff.

Il y a donc eu mélange de deux squelettes. Qui a fait ce mélange, et dans quel but a-t-il été fait ?

Trois hommes avaient intérêt à ce que l'obscurité se fit sur le sort de Louis XVII :

C'étaient Barras, Napoléon I^{er}, et Louis-Philippe ; mais il est très probable que ce fût un chantage politique, ourdi par Barras, contre Louis XVIII.

FIN.